

APPEL A CANDIDATURE A19

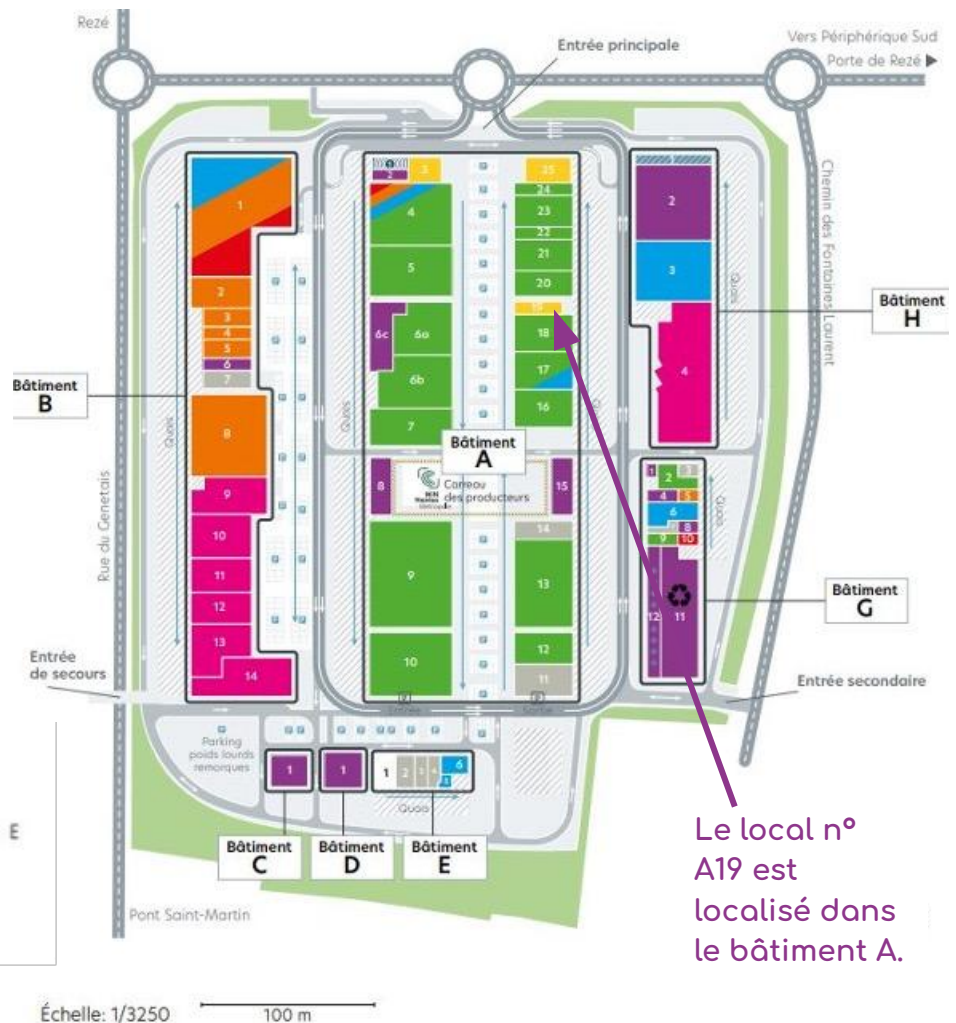
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A19 est destiné principalement à une activité de Bar-Restauration type bistrot

Localisation

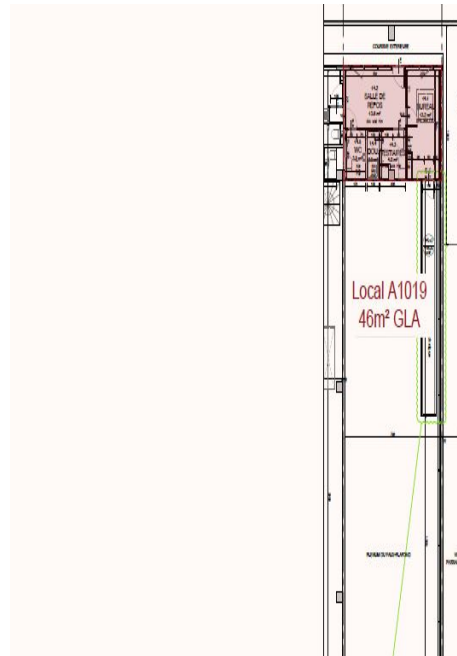
Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



Le local n° A19 est localisé dans le bâtiment A.

Descriptif du local

Il est d'une surface totale de **398 m² GLA** comprenant au RDC un bar restaurant de 255 m², deux terrasses extérieures d'un total de 97 m², auquel s'ajoute au R+1 des bureaux à usage privatif de 46 m².



Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme

Tarifs base 2025

93,00 € /m²/an pour le bar-restaurant et le bureau en R+1 (comprenant la mise à disposition de la licence 4 et du matériel en l'état) + charges*

21,55 € /m²/an pour la terrasse

Augmentation annuelle sur la base de l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux)

[Remise commerciale de la redevance locative \(sur la base des 93 € et 21,55 € HT/m²/an\) comme suit :](#)

40 % la première année d'occupation

20 % la deuxième année d'occupation

Dépôt de garantie :
3 mois de loyer + charges

*Charges:

Production de froid chaud CVC :

Montant partie fixe facturé par mois (dont provision pour renouvellement) : **15,92€ HT / m² /an**

Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :
0,228 € HT / KWh

Eau :

Tarif par m³ : **4,50€ HT**

Il est expressément indiqué que le bar restaurant faisant partie intégrante de l'activité et de la vie du MiN, son amplitude horaire doit être au minimum de 4h30 à 14h30 les jours de marché, soit du lundi au samedi.

Le preneur prendra à sa charge la pose et la dépose des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité, ainsi que les autres dépenses type: télécommunication,...

La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires feront l'objet d'un devis qui sera adressé au preneur par la SEMMINN.

Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Disponibilité

**Le local est disponible à partir du
19 mai 2025**

Conditions de participation et critères de jugement des offres

Le dossier de consultation contenant toutes les informations nécessaires à la remise d'une offre pour l'occupation des locaux susvisés est à demander par courriel à l'adresse suivante :

commercialisation@minnantes.com

Les conditions de participation et les critères de jugement sont précisés dans ce dossier de consultation.

Date limite des dépôts des offres

2 mai 2025 à 12H00

Aucune indemnité ni aucun droit de remboursement de frais ne sera alloué aux candidats au titre de leur candidature ou de leur offre.

Coordonnées



71 boulevard Alfred Nobel,
44400 REZE
Téléphone : 02.51.72.90.50
choix 2 (comptabilité)
Mail : commercialisation@minnantes.com

**Instance chargée des
procédures de recours et de
médiation**

Tribunal administratif de
Nantes
6, allée de l'Ile-Gloriette CS
24111, 44041 Nantes Cedex
Téléphone : 02.55.10.10.02 ;
Télécopie : 02.55.10.10.03 ;
Courriel :
greffe.ta-nantes@juradm.fr